

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 241

7 avril 1999

SOMMAIRE

Abitare Il Tempo S.A., Peppange	11547	Interpublicité S.A., Luxembourg	11559
Addax Holding Co S.A.H., Luxembourg	11548	Invecolux A.G., Luxembourg	11562
AD, Sicav, Luxembourg	11547	Irone S.A., Luxembourg	11562
Agimex, S.à r.l., Dudelange	11548	(Walter) Janits Intertrans Luxembourg GmbH, Angelsberg	11539
Agro Process S.A. Holding, Luxembourg	11549	Joybringer Music, S.à r.l., Dudelange	11562
Akila Finance S.A., Luxembourg	11548	Komed Home Care S.A., Wasserbillig	11559
Algest International S.A., Luxembourg	11546	(Pierre) Kremer et Cie, S.à r.l., Mersch	11561
Algest Réassurance S.A., Luxembourg	11549	Lacordaire S.A., Luxembourg	11563
Aliments du Sud S.A., Luxembourg	11543	Lethima S.A., Luxembourg	11563
Aljoh S.A. Holding, Luxembourg	11547	Lineheart, S.à r.l., Luxembourg	11565
Allied Investors S.A., Luxembourg	11549	Logix, S.à r.l., Luxembourg	11566
(Georges) Backes Immobilier, S.à r.l., Luxembourg ..	11553	Luxed S.A., Luxembourg	11566
Benelux Restaurant Evangelism Fellowship, A.s.b.l., Luxembourg	11540	Luxembourg Resources International S.A., Luxembg ..	11565
(The) Big World Market S.A. Holding, Luxembourg ..	11529	Luxemburger Logistik, S.à r.l., Bettembourg	11566
(Georges) Boissenet, S.à r.l., Luxembourg	11553	Lux-Net, S.à r.l., Luxembourg	11567
Cerix Luxembourg S.A., Luxembourg	11552	Luxplan S.A., Luxembourg	11566
1000 Communication Mill Even PR & Communication Consultant, S.à r.l., Heisdorf	11546	Maison du Lit, S.à r.l., Bertrange	11567
Design Lardo S.A., Luxembourg	11534	Malvestio S.A., Luxembourg	11567
(A.) Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	11545	Mandataria Immobilière S.A., Luxembourg	11568
(Le) Domicile S.A., Luxembourg	11563	Mangen Constructions S.A., Steinfort	11567
(La) Duchessa, S.à r.l., Kockelscheuer	11562	Mangen Frères, S.à r.l., Steinfort	11568
Elektro R. Velz A.G., Weiswampach	11522	Mannelli Remo S.A., Luxembourg	11567
Fir Ons Schoulkanner, A.s.b.l., Gosseldange	11542	Mellug S.A., Luxembourg	11567
Friederich Hydrotech, S.à r.l., Schiffflange	11550	Mercantile Venture S.A., Luxembourg	11564
Fronsac Investment Holding S.A., Luxembourg	11550	Midco S.A., Luxembourg	11568
Galena Finance S.A., Luxembourg	11550	Milan International Funds, Sicav, Luxembourg	11564
Galerie Koh-I-Noor, S.à r.l., Bertrange	11552	M.K., S.à r.l., Luxembourg	11565
Galerie Sunnen, S.à r.l., Luxembourg	11552	Monal S.A., Luxembourg	11565
Gedina Capital Investments S.A., Luxembourg	11551	(Le) Nouveau Riquewihr, S.à r.l., Strassen	11563
Gef Gas, S.à r.l., Lamadelaine	11552	(La) Perle de l'Atlantique, S.à r.l., Differdange	11561
Gentry Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11552	Rago, S.à r.l., Mertert	11536
Grand-Net, S.à r.l., Luxembourg	11554	R.S. Reckeng, Radio Stimmung Reckeng, A.s.b.l., Reckange-sur-Mess	11544
Gravetye Holding S.A., Luxembourg	11554	Skyguards S.A., Luxembourg	11525
Grumhold S.A., Luxembourg	11554	Sormine S.A., Luxembourg	11525
Hahn S.A., Bertrange	11554	Sports Group Development S.A., Luxembourg	11525
Haman Club, S.à r.l., Dudelange	11555	3S Streamlined Solutions & Services S.A., Luxembg ..	11546
Hampelmann, S.à r.l., Lintgen	11555	Sumaco S.A., Luxembourg	11526
Hampstead International Realty S.A., Luxembourg ..	11555	Sural Europe S.A., Luxembourg	11524
Hauck Return, Sicav, Luxembourg	11550	Talents International Fund Management Company S.A., Luxembourg	11527
H.B.H. S.A., Luxembourg	11556	Telefonica International S.A., Luxembourg	11528
HCC, High Care Concept, S.à r.l., Ehnen	11556	Tempête S.A.H., Luxembourg	11528
Holmes S.A., Luxembourg	11556	Thicclair S.A., Luxembourg	11529
Home Saint Louis, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	11556	Tiffany, S.à r.l., Luxembourg	11529
Hospitec, S.à r.l., Senningerberg	11556	Timeless, S.à r.l., Bertrange	11529
Idea S.A., Luxembourg	11557	Tour Aérodrome S.A., Esch-sur-Alzette	11531
IDO-Grundstücksverwaltungsgesellschaft S.A., Luxbg ..	11554	Trascania Holding S.A., Luxembourg	11531
I.D. Renting, S.à r.l.	11557	Travel Pro S.A., Luxembourg	11530
Imprimerie Fr. Faber S.A., Luxembourg	11558	Travil S.A., Luxembourg	11530
Imprimerie Fr. Faber, S.à r.l., Mersch	11557	Tromed Holding S.A., Luxembourg	11532
I.N.M., S.à r.l., Kopstal	11557	Tweny Shop, S.à r.l., Luxembourg	11534
Intercable Luxembourg S.A., Luxembourg	11553	Unser Vergnügen S.A., Luxembourg	11539
Interfiduciaire S.A., Luxembourg	11556	VDS Computing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	11531
Inter Immobilien Holding A.G., Luxembourg	11558	Violtje Investerings S.A., Luxembourg	11540
International Chemistry Association S.A.H., Luxembourg ..	11560	World Fashion International S.A., Luxembourg	11546
International Tremar Holding S.A., Luxembourg	11560	Xenon Light Location, S.à r.l., Luxembourg	11532
Interparticipations S.A., Luxembourg	11561	Yolin S.A., Luxembourg	11532

ELEKTRO R. VELZ A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 103, route de Stavelot.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- 1) Die Aktien-Holdinggesellschaft MINT CONSULTING S.A., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Präsidenten des Verwaltungsrates Herrn Herbert März, Kaufmann, in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, wohnend;
 - 2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Herbert März, vorgenannt.
- Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. - Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung ELEKTRO R. VELZ A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Form einer Finanzbeteiligungsgesellschaft (société de participations financières) gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

1. Verkauf, Wartung, Installation und Reparatur von elektrischen und elektronischen Geräten unter anderem auch Schalttafeln;
2. Import und Export, Groß- und Einzelhandel mit Materialien, die in den hiervor unter Ziffer 1 genannten Bereichen verwendet werden;
3. Alle Tätigkeiten und Dienstleistungen, die mit den unter Ziffern 1 und 2 genannten Bereichen direkt oder indirekt in Verbindung stehen, inklusive der diesbezüglichen Transporte, sowie jede andere Art von Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.

Außerdem die Beteiligungen auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in tausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) zu je tausend Franken (1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. - Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluss.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Mittwoch des Monats Mai um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1999. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welche unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die Aktien-Holdinggesellschaft MINT CONSULTING S.A., vorbenannt, tausendzweihundertneundvierzig Aktien	1.249
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., vorbenannt, eine Aktie	1
Total:	1.250

Sämtliche Aktien wurden in bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einer Million zweihundertfünzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr fünfzigtausend Franken (50.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von 6 Jahren:

a) Herr Robert Velz, Elektriker, wohnhaft zu B-4760 Büllingen, Murringen 52A;

b) Herr Raphael Heck, Ingenieur, wohnhaft zu B-4750 Bütgenbach-Berg, Am Ranzelborn 5;

c) Die Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., vorgenannt;

3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:

- Herrn Robert Velz, vorgenannt;

4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith, Hinderhausen 82.

6. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 103, route de Stavelot.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 janvier 1999, vol. 599, fol. 5, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 27. Januar 1999.

F. Unsen.

(90304/234/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 1999.

SURAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 4.500.000.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 42.385.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 120 du 20 mars 1993.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05542/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

SURAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 4.500.000.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 42.385.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 120 du 20 mars 1993.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05543/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

SKYGUARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.360.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999

Le Conseil accepte les démissions de Eric Staehli, Heidi Mueller et Francine Stucker, de leur poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil accepte en remplacement les nominations de Derek S. Ruxton, Patrick Meunier et Alexander Ruxton, aux postes d'Administrateurs vacants avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(05529/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

SORMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.965.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999

Le Conseil accepte les démissions de Eric Staehli, Heidi Mueller et Francine Stucker, de leur poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil accepte en remplacement les nominations de Derek S. Ruxton, Patrick Meunier et Alexander Ruxton, aux postes d'Administrateurs vacants avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(05536/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.579.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.579, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 503 du 16 septembre 1997, et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 1998; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, intégralement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.500.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 1998 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), en vue de porter le capital de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. - Que le conseil d'administration en sa réunion du 29 décembre 1998, a constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription et a admis à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire.

V. - Que les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., prédésignée, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

V. - Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Braun, Marthe Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 5, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

M. Thyès-Walch.

(05537/233/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

**SUMACO S.A., Société Anonyme,
(anc. Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.022.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SUMACO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 34.022, constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 443 du 29 novembre 1990 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André De Maria, comptable, demeurant à Luxembourg-Beggen.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

* Modification du statut pour le changer de Holding en Société Commerciale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter l'objet social commercial général des sociétés de participations financières et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts ainsi que les articles deux et onze des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Première phrase.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUMACO S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, A. De Maria, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1998, vol. 839, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(05540/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

**SUMACO S.A., Société Anonyme
(anc. Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(05541/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.963.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} janvier 1999 (passage du capital social du LUF à l'EURO) acté sous seing privé, enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Décision principale de l'Assemblée:

Simple conversion du capital social:

- de LUF 5.000.000 (= EUR 123.946,76)
représenté par 5.000 actions de LUF 1.000 de valeur nominale
 - à EUR 123.946,76
représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale
- (augmentation du capital social = néant)

Pour TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY,
par délégation du Conseil d'Administration
H. Plista

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1^{er} janvier 1999, à 9.00 heures

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard Caussignac, Président du Conseil d'Administration; lequel constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que, de ce fait, conformément à l'article 19 des statuts, l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- I. Passage à l'Euro de la devise du capital de la Société.
- II. Aménagements mineurs des statuts.
- III. Divers.

Le Président appelle aux fonctions de Scrutateur Monsieur Jean-Claude Maille, demeurant à Bech-Kleinmacher, et aux fonctions de Secrétaire Mademoiselle Marié-José Fernandes, demeurant à Illange, et rappelle que dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'Euro, le 1^{er} janvier 1999, le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux actionnaires de la Société d'adopter, dès le 1^{er} janvier 1999, l'Euro comme devise de capital et de comptabilité de la Société.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de passer du franc luxembourgeois à l'Euro la devise du capital social (actuellement représenté par 5.000 actions nominatives, d'une valeur nominale de LUF 1.000 chacune) et la devise comptabilité de la Société, cette décision prenant effet du 1^{er} janvier 1999.

Sur la base du cours de conversion officiel de 1 EURO = 40,3399 LUF, l'expression en EURO de l'actuel capital social (LUF 5.000.000) est de EUR 123.946,76.

Afin d'éviter les décimales au niveau de la valeur nominale des actions, l'Assemblée Générale décide de supprimer toute référence à une telle valeur nominale.

Dès lors, l'actuel capital social de la Société s'élève à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents), représenté par 5.000 actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les Articles cinq et six des statuts.

Art. 5. Le capital social est de 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale qui sont et resteront nominatives.

Art. 6. Les actions de capital ont été souscrites en numéraire, au pair par

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST/LUXEMBOURG	4.999 actions
COVALBA (COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE)/LUXEMBOURG	1 action
	<u>5.000 actions</u>

et ont été entièrement libérées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire ou ordonner tous dépôts et publications prescrits par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée à 11.00 heures.

Fait ce jour à Luxembourg.

Les membres du Bureau

J.-C. Maille	B. Caussignac	M.-J. Fernandes
<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. EURO1, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05545/045/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TELEFONICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.504.

Les bilans et annexes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(05546/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TEMPETE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 33.209.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 novembre 1998, à 9.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Nico Weyland de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998;
- d'acter la démission de Monsieur Jean-Luc Jacquemin de sa fonction d'administrateur de la société;
- d'acter la démission de Monsieur Carl Specke de sa fonction d'administrateur de la société;
- d'acter la démission de Monsieur Guy Rock de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05547/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

THE BIG WORLD MARKET S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.266.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 1999, vol. 311, fol. 97, case 3/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05549/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TIFFANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

(05554/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TIMELESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 45.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

(05555/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

THICLAIR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.123.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THICLAIR, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.123, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 6 juillet 1998. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 1998, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, diplômé EPHEC, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2) Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3) Clôture de la liquidation.

4) Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5) Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 1998, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

FIDUCIAIRE TREIS, réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg,
et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme THICLAIR a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

5) L'Assemblée donne mandat à la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société ayant son siège social à Luxembourg, en vue de clôturer les comptes bancaires de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, T. Dahm, M. Magnier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

F. Baden.

(05551/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TRAVEL PRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.184.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix à pris la résolution suivante:

1. Le siège social de la société est transféré de L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Luxembourg, le 12 janvier 1999.

*Le Conseil d'Administration
Signatures*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05561/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TRAVIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.199.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 4 janvier 1999

Le Conseil accepte les démissions de Eric Staehli, Heidi Mueller et Francine Stucker, de leur poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil accepte en remplacement les nominations de Derek S. Ruxton, Patrick Meunier et Alexander Ruxton, aux postes d'Administrateurs vacants avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05562/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TOUR AERODROME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 43.908.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Signature.

(05556/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TOUR AERODROME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 43.908.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Signature.

(05557/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TOUR AERODROME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 43.908.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Signature.

(05558/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TOUR AERODROME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 43.908.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Signature.

(05559/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 63.379.

Acte constitutif publié au Mémorial C numéro 332 du 6 septembre 1991.

—
Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05569/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TRASCANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 61.986.

—
Le Conseil d'Administration du 5 janvier 1999 a nommé Monsieur Gérard Becquer au poste d'administrateur en remplacement de Madame Yannick Poos, administrateur-démissionnaire.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 518, fol. 6, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05560/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

XENON LIGHT LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée Générale de cession de parts

Entre les associés de la société à responsabilité limitée XENON LIGHT LOCATION, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, est convenu, ce dix juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital social est réparti de la façon suivante:

1. CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, deux cent cinquante parts	250
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, deux cent cinquante parts	250
Total: cinq cents parts sociales	500

CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, cède deux cent cinquante parts (250) qui lui appartiennent à Monsieur Jean Jacques Edmond Louis Awoust, gérant de sociétés, demeurant à B-5150 Floreffe, et qui les accepte pour le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-), ce dont quittance.

BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, cède deux cent cinquante parts (250) qui lui appartiennent à Monsieur Jean Jacques Edmond Louis Awoust, prénommé, et qui les accepte pour le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-), ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. Monsieur Jean Jacques Edmond Louis Awoust, prénommé, cinq cents parts	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05572/692/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TROMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.140.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date du 15 décembre 1998

Il résulte que:

- Monsieur Allen Graham, demeurant à Inglewood Lane, South Shore Paged 6-20, Bermudes;
 - Monsieur Drabig Michael, demeurant à Hauptplatz 7, 9500 Villach, Autriche;
 - Monsieur Giaziri Ibrahim, demeurant à Spring Ridge, Lodge Road, Bromley, Kent BR1 3ND, Grande Bretagne;
 - Monsieur Vanello Carlo, demeurant à 39, v.S. Francesco, 33019 Tricesimo (Udine) Italie;
- sont nommés nouveaux administrateurs.

Les mandats prendront fin ensemble avec les mandats des autres administrateurs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 1998.

Pour réquisition-inscription

Pour la société TROMED HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MONTBRUN, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05563/518/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

YOLIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.263.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-second of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of YOLIN S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on May 2, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 418 of August 30, 1995. The articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on February 5, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 293 of June 12, 1997, and on February 25, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 310 of June 20, 1997.

The meeting was opened by Mr Xavier Isaac, employé privé, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Eliane Klimezyk, employée privée, residing in F-Hussigny.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emmanuelle Thorn, employée privée, residing in Ehrlange/Mess.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and to put the company in liquidation.

2. Appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YOLIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 418 du 30 août 1995, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 5 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 12 juin 1997, et en date du 25 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 310 du 20 juin 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Isaac, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle Thorn, employée privée, demeurant à Ehrlange/Mess.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. X. Isaac, E. Klimezyk, E. Thorn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 85, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 janvier 1999.

G. Lecuit.

(05573/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

TWENNY SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

(05566/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

DESIGN LARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue St. Hubert.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Claude Lardo, demeurant à L-1744 Luxembourg, 19, rue St. Hubert.

2. - Monsieur Michel Mottard, demeurant à B-6740 Etalle, 70, rue du Vivier.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DESIGN LARDO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'industrial design, l'interior design, graphic design, avec vente des articles de la branche et d'articles de décoration pour intérieurs et l'exploitation d'une agence de publicité, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Claude Lardo, prédit	1.125 actions
- Monsieur Michel Mottard, prédit	125 actions
Total: mille deux cent cinquante	1.250 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de 50 %, de sorte que la somme de six cent vingt cinq mille francs (625.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante cinq mille francs (65.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Claude Lardo, prêtre.
 - Monsieur Michel Mottard, prêtre.
 - Monsieur Frédéric Lardo, demeurant à B-6700 Arlon, 31, Val Vert.

Est nommé Administrateur-Délégué Monsieur Claude Lardo, prêtre qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société LUX-FIDUCIAIRE avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

4. - Le siège social de la société est établi à L-1744 Luxembourg, 19, rue St. Hubert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lardo, M. Mottard, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1999, vol. 839, fol. 46, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 janvier 1999.

C. Doerner.

(05575/209/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

RAGO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Heinz Josef Rach, Kaufmann, geboren zu Gillenfeld (D), am 10. Mai 1955, wohnhaft zu D-54558 Gillenfeld, Schwalbenweg 1.

Welcher Komplement den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform.

Der Komplement gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, dem er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand.

Gegenstand der Gesellschaft ist Paketlogistic und Kurierdienst.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet RAGO, S.à r.l.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt vom alleinigen Gesellschafter, dem Komparenten Heinz Josef Rach, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Aenderung des Gesellschaftskapitals.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Uebertragung der Anteile.

1. Uebertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Uebertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erfordert; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Uebertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1999.

Art. 17. Inventar - Bilanz.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5 %) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf fünfundvierzigtausend Luxemburger Franken (45.000,-) geschätzt.

Abschätzung

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital auf fünfhundertviertausend zweihundertneunundvierzig Luxemburger Franken (504.249,- LUF) abgeschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle an einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig, festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Heinz Josef Rach ernannt Dame Marion Rach, geborene Schmitz, Kauffrau, geboren in Koblenz (D), am 07. Januar 1964, wohnhaft in D-54558 Gillenfeld, Schwalbenweg 1, für eine unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RAGO, S.à r.l.

Die Geschäftsführerin verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch ihre alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Rach, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 1999, vol. 505, fol. 25, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 26. Januar 1999.

J. Gloden.

(05576/213/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

UNSER VERGNÜGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.390.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(05568/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

WALTER JANITS INTERTRANS LUXEMBURG GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Angelsberg, 1, route de Mersch.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den fünfzehnten Januar.

Vor Uns Christine Doerner, Notar mit Amtssitz zu Bettemburg.

Sind erschienen:

Herr Walter Janits, Transportunternehmer, zu A-7372 Weingraben, 9, Hauptstrasse wohnend, hiernach «die Komparenten» genannt.

Dieser Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung WALTER JANITS INTERTRANS LUXEMBURG GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Angelsberg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Güterstrassen Nah- und Fernverkehr sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1999.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500 Euro und ist eingeteilt in 100 Geschäftsanteile zu je 125 Euro.

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Walter Janits, vorbezeichnet, 100 Anteile.

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,- zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Uebertragungen sind der Gesellschaft und Drittpersonen gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer. Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln. Die Geschäftsführer haften mit der Sorgfaltspflicht eines ordentlichen Geschäftsmannes.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf vierzigtausend Franken (LUF 40.000,-) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf LUF 504.249,- abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Angelsberg, 1, route de Mersch;
- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Walter Janits, vorbezeichnet, der die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Janits, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1999, vol. 839, fol. 47, case 1. – Reçu 5.043 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 janvier 1999.

C. Doerner.

(05577/209/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

VIOOLTJE INVESTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 31.153.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 375 du 16 décembre 1989, statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 468 du 11 octobre 1993, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 93 du 14 mars 1994, et en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 du 9 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 12, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

VIOOLTJE INVESTERING

Société anonyme

Signature

(05570/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

BENELUX RESTAURANT EVANGELISM FELLOWSHIP, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

STATUTS

Lors de l'assemblée générale du BENELUX RESTAURANT EVANGELISM FELLOWSHIP, A.s.b.l., entre les soussignés suivants, présents:

1. Lau Hak Keung, restaurateur, 14, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
 2. Lam Chun Keung, employé, 40, rue de Hunsdorf, L-7324 Luxembourg
 3. Tang Wing Cheong, employé, 73, rue de la Chiers, Pétange, L-4720 Luxembourg
 4. Tso Kong Wah, gérante, 1, rue Abbé de l'Epée, 1200 Bruxelles, Belgique
 5. Tang Wei Wah, restaurateur, 80, avenue des Myrtes, 1080 Bruxelles, Belgique
 6. Sze Ning Hoi, restaurateur, 73, Adolf Van Cortenbachstr., 5611 TG Eindhoven, Holland
 7. Ong Seong Peng, restaurateur, 32-34, Aalsterweg, 5615 CG Eindhoven, Holland
- et tous ceux qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il a été arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Le «Fellowship» adopte la forme d'association sans but lucratif.

Il est dénommé BENELUX RESTAURANT EVANGELISM FELLOWSHIP.

Dans tous documents écrits émanant du «Fellowship», la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des initiales A.s.b.l.

Art. 2. Sièges social. Le «Fellowship» adopte le siège social à Luxembourg.

Il est établi à L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

Il peut être transféré en tout endroit à Luxembourg par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

Le «Fellowship» peut établir des sièges administratifs à Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. Objet. Le «Fellowship» a pour objet de collaborer étroitement avec d'autres «Restaurant Evangelism Fellowship» établis en Europe; d'assembler tous les chrétiens chinois habitant en Europe et ayant exercé ou exerçant la profession dans le secteur de l'HORECA; de progresser la compréhension mutuelle et la complémentarité; de propager la mission d'évangélisme; de fournir la formation d'évangélisation adéquate.

Le «Fellowship» peut utiliser des livres, des revues, des périodiques, des journaux et tout d'autre littérature en harmonie avec ses principes, peut effectuer des visites et peut organiser des opérations de circonstance, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Art. 4. Déclaration de foi. 1. Toute écriture est inspirée par Dieu est règle de la foi et revêt l'autorité souveraine sur la vie et la conduite religieuses des croyants.

2. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit est le seul Dieu trinitaire.

3. Depuis la chute de l'homme, le péché original et le péché sont innés dans sa nature, la colère du Dieu demeure sur l'homme et la condamnation a atteint tous les hommes.

4. Que par Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a été fait chair, en donnant sa vie dans une mort expiatoire pour nous et à notre place; nous avois la rédemption, le pardon des péchés, la remission des punitions et la délivrance de la puissance des ténèbres.

5. Le troisième jour, Jésus-Christ est ressuscité des morts, quiconque croit en Lui croit la résurrection de la chair et la vie éternelle.

6. L'action de l'Esprit Saint s'opère individuellement au pécheur et lui conduit à la repentance et à la foi en Jésus-Christ, ainsi la mort de Christ est en lui.

7. L'Esprit de Dieu est en nous par son oeuvre et selon sa volonté, ce don nous a donné afin d'édifier le temple de Dieu.

8. L'espérance des croyants est l'avènement de Jésus-Christ.

Membres

Art. 5. Tous ceux ou toutes celles qui croient et ont baptisé au nom de Jésus-Christ, sans limite d'âge, travaillent dans un des trois pays dans le secteur HORECA ou manifestent la vocation de l'objet social peuvent adhérer comme membres.

Art. 6. Ils ont droit de vote et d'éligibilité, aussi d'autres avantages que le «Fellowship» peut leur procurer.

Art. 7. Ils doivent obéir aux exhortations de la Bible, respecter le statut du «Fellowship» et se dévouer à la mission du «Fellowship» et à celle de leur église locale.

Art. 8. L'exclusion d'un membre est prononcée par la décision du conseil d'administration malgré ses admonestations à l'exclu qui ne se contrit point. Le membre peut être exclu pour avoir renoncé à la déclaration de foi ou avoir violé la doctrine de la Bible ou avoir transgressé le but social du «Fellowship».

Administration

Art. 9. Le «Fellowship» est administré par un conseil d'administration composé actuellement comme suit: 1 président, 2 vice-présidents, 1 secrétaire, 3 trésoriers, 3 responsables de rédaction, 3 responsables de coordination et de visite, 3 responsables des affaires générales, et un comité spirituel avec 1 pasteur du «Fellowship» et plusieurs conseiller-pasteurs.

Art. 10. Les administrateurs du conseil d'administration sont élus parmi ses membres effectifs lors de l'assemblée générale. Leur mandat est pour une durée de 2 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas être réélus pour le même poste plus que 2 fois consécutivement.

Art. 11. La compétence de chaque poste se définit:

– Le pasteur du «Fellowship»: a la responsabilité de surveiller et de prêcher aussi de collaborer et de contribuer à la mission évangélique du «Fellowship».

– Le président: a la responsabilité d'accomplir tous actes contribuant à la réalisation du but social, et de présider l'assemblée générale et a le droit de vote décisif lorsque le résultat de scrutin est égal.

– Le vice-président: a le devoir d'assister le président d'accomplir la tâche présidentielle et de substituer en cas de vacance du président.

– Le secrétaire: a la responsabilité de traiter tous les documents et les correspondances, aussi rédiger les procès-verbaux et dresser des rapports de réunion.

– Le trésorier: a la responsabilité d'effectuer toutes opérations financières liées à la réalisation du but social, y compris de faire les rapports de situation financière, d'établir le budget prévisionnel annuel et de tenir la gestion de la comptabilité.

– Le responsable de rédaction: a la responsabilité de promouvoir l'action du «Fellowship» et de publier des périodiques du «Fellowship» ou d'autres publications au moment opportun.

- La responsable de coordination et de visite: a la responsabilité de réunir les responsables de chaque pays de prier les actions évangéliques et d'organiser, d'arranger, de préparer les démarches et les visites.
- Le responsable des affaires générales: a la responsabilité de fournir les matériels pour les réunions et de contribuer son aide dans toutes activités organisées par le «Fellowship».

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an, et le nombre de participants doit atteindre supérieur à la moitié pour que les décisions soient valablement délibérées.

Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée chaque année et le président peut convoquer l'assemblée extraordinaire quant il juge utile.

Art. 14. L'assemblée est seule compétente:

- (1) pour approuver les comptes annuels et les autres documents,
- (2) pour donner décharge de leurs missions aux administrateurs,
- (3) pour modifier les statuts,
- (4) pour prononcer l'exclusion des membres suivant l'avis du conseil d'administration,
- (5) pour nommer ou révoquer les administrateurs par vote,
- (6) pour procéder le recrutement des nouveaux membres.

Art. 15. Les nominations d'administrateurs se font au scrutin secret. Les résolutions de l'assemblée sont prises à la majorité, en cas le résultat de vote est égale, il y a lieu de refaire le vote, si le deuxième résultat était identique que le précédent, ce serait le vote décisif du président qui statuerait. Le présent statut ne peut être modifié que par l'assemblée des membres à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 16. Le cachet de «Fellowship» est sous la garde du conseil d'administration. Tout membre n'ayant pas obtenu préalablement l'approbation du conseil ne peut strictement pas en servir.

Art. 17. En cas de dissolution inévitable, tous les biens mobiliers ou immobiliers de «Fellowship» dissout feront l'objet de donation à l'église de son choix ou aux autres organismes qui ont un but social similaire.

Signatures des fondateurs prémentionnés:

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05578/000/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FIR ONS SCHOULKANNER, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 2, rue Bëll.

STATUTS

Nom	Prénom	Adresse	Profession
Bisenius-Beck	Gaby	2, rue Bëll, L-7432 Gosseldange	mère de famille
Trierweiler-Schmit	Liz	70, route Principale, L-7450 Lintgen	mère de famille
Weicherding-Oms	Yolande	36, rue de la Bergerie, L-7441 Lintgen	mère de famille
Weicherding-Schoellen	Yolande	6, Place Roschten, L-7456 Lintgen	mère de famille

toutes de nationalité luxembourgeoise, et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et par les statuts suivants:

Chapitre I^{er}. - Dénomination, objet, siège social

Art. 1^{er}. L'association prend le nom de FIR ONS SCHOULKANNER. Elle a son siège dans la commune de Lintgen. Le nombre minimum des associés est de quatre personnes.

Art. 2. Elle a pour objet de promouvoir et d'organiser des actions à caractère social, éducatif et culturel en faveur des enfants fréquentant les écoles de la commune de Lintgen.

Chapitre II. - Membres, admissions, sorties, cotisations

Art. 3. L'association est composée des membres associés qui sont admis par le conseil d'administration.

Art. 4. L'assemblée générale peut fixer une cotisation annuelle qui ne pourra pas dépasser le montant de mille francs par membre associé.

Art. 5. Les personnes qui s'obligent à verser la cotisation annuelle et à exécuter les décisions de l'assemblée générale, sont admises comme membres associés. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par écrit au conseil d'administration.

Art. 6. L'exclusion ne peut avoir lieu que pour une infraction grave à l'objet de l'association, l'intéressé ayant été entendu dans sa justification ou ayant été convoqué dûment à cet effet et ne s'étant pas présenté.

Chapitre III. - Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre à sept membres élus et révocables par l'assemblée générale. Le conseil d'administration choisit en son sein le président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il définit leurs attributions.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat de deux ans ; ils sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre scolaire. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Toute décision est prise à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 9. Les procès-verbaux des délibérations du conseil sont rédigés par le secrétaire, signés par le président et le secrétaire et inscrits sur un registre tenu au siège social où tout membre peut en prendre connaissance sans déplacement du registre.

Art. 10. Les actes qui engagent l'association doivent être signés par le président ou, en son absence, par le vice-président et par le secrétaire. Pour les quittances la seule signature du président ou du trésorier sera suffisante.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales; tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les statuts est de la compétence du conseil.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 12. Il sera tenu chaque année au moins une assemblée générale de tous les associés. Le conseil d'administration en fixera le lieu et la date. Il pourra convoquer l'assemblée générale chaque fois que les intérêts sociaux l'exigeront.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle reçoit le rapport du conseil d'administration sur l'activité et les opérations de l'association pendant l'année écoulée et arrête le compte des recettes et dépenses ainsi que le budget.

Art. 14. Les convocations contiendront l'ordre du jour et seront adressées par simple lettre ou communiquées par la presse, au moins huit jours à l'avance.

Art. 15. Les modifications aux statuts auront lieu conformément aux articles 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928, la décision de dissolution selon l'article 20 de la même loi et selon l'article 18 des présents statuts.

Art. 16. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège où tous les associés peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

Chapitre V. - Comptes annuels

Art. 17. Le bilan des comptes, vérifié par deux réviseurs de caisse, sera présenté par le trésorier lors de l'assemblée générale annuelle ou sur demande d'au moins un cinquième des membres associés.

Chapitre VI. - Dissolution

Art. 18. En cas de dissolution de l'association, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à l'office social de la commune de Lintgen.

Chapitre VII. - Disposition générale

Art. 19. Sont applicables pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Assemblée générale constitutive de l'Association sans but lucratif

Les associés qui ont signé les statuts se sont réunis en assemblée générale le 26 janvier 1999.

1. Le siège social de l'association est fixé à L-7432 Gosseldange, 2, rue Bëll

2. Le conseil d'administration est constitué comme suit:

Nom et prénom	fonction	adresse
Weicherding-Schoellen Yolande	présidente	6, place Roschten, 7456 Lintgen
Weicherding-Oms Yolande	vice- présidente	36, rue de la Bergerie, 7441 Lintgen
Trierweiler-Schmit Liz	trésorière	70, route Principale, 7450 Lintgen
Bisenius-Beck Gaby	secrétaire	2, rue Bëll 7432, Gosseldange
Rinnen-Spiwak Sylvie	membre	15, rue de Mersch, 7432 Gosseldange
Schosseler-Lafleur Chantal	membre	40, rue de Mersch, 7432 Gosseldange

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 419 , fol. 18 , case 12 . – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05579/000/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALIMENTS DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.494.

Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société ALIMENTS DU SUD S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(05596/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

**R.S. RECKENG, RADIO STEMMUNG RECKENG, Association sans but lucratif,
(anc. RECKENGER SYMPATHISANTEN, Association sans but lucratif).**

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 97, rue des Trois Cantons.

Les présents statuts annulent et remplacent tous les statuts antérieurs et ont été approuvés par l'assemblée générale du 24 janvier 1999.

Art. 1^{er}. La société porte la dénomination R.S. RECKENG (R.S.R.), association sans but lucratif.

L'association fondée le 5 août 1991, sous la dénomination RECKENGER SYMPATHISANTEN de laquelle est issue par décision de la Commission Indépendante des Médias, la RADIO STEMMUNG RECKENG, association sans but lucratif, est gérée depuis le 18 mars 1995 par un seul et unique comité.

Art. 2. L'association a son siège à L-4980 Reckange-sur-Mess, 97, rue des Trois Cantons (CAFE WESTER), qui cependant peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché, par simple décision du comité.

Art. 3. Elle a pour objet l'exploitation d'une radio locale conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. D'autre part elle a comme but de propager l'intérêt de la culture par expression orale et scripturale, d'organiser des manifestations et autres opérations dans l'intérêt de la société.

Elle s'interdit toute discussion d'ordre politique ou confessionnelle.

Tout gain matériel dans le chef de ses associés est exclu.

Art. 4. La société compte des membres actifs et des membres sympathisants.

Art. 5. Pour devenir membre il faut payer la cotisation annuelle, fixée par le comité lors de l'assemblée générale et être admis par le comité.

Art. 6. Le montant annuel de la cotisation ne peut dépasser le montant de LUF 10.000,- (dix mille).

Une cotisation payée au courant de l'année ne couvre que la période restant à courir jusqu'à la fin de l'exercice.

Une cotisation n'est pas remboursée lors d'une démission ou exclusion d'un membre.

Art. 7. On perd la qualité de membre par démission ou par exclusion.

L'exclusion d'un membre pourra être prononcée par le comité, les cas suivants:

- a) pour non paiement des cotisations et dettes envers le club,
- b) pour infraction grave aux statuts,
- c) pour agissements contraires aux intérêts du club.

Les membres du comité et les membres actifs ne pourront s'intéresser dans aucune autre association ou société susceptible de faire concurrence à la RADIO R.S. RECKENG.

Art. 8. L'association est constituée pour une durée illimitée; elle pourra en tout temps être dissoute.

La dissolution ne pourra être prononcée par l'assemblée générale sur proposition du comité.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Les organes du club sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le comité

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an, au courant du premier trimestre de l'année. Les membres peuvent être convoqués en assemblée générale extraordinaire chaque fois que le comité le jugera nécessaire.

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut décider valablement, à la majorité des membres présents, des modifications de statuts, proposées par le comité.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut avoir lieu que si les membres ont été informés par écrit, au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Le membre, candidat pour l'élection du comité, doit en informer par écrit l'ancien comité, et ceci avant le délai indiqué sur l'invitation de l'assemblée générale.

Art. 13. Le nombre maximum des membres du comité est fixé à quinze:

Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Trésorier et cinq assesseurs. Si au courant de l'exercice le nombre est inférieur à quinze le comité peut coopter des membres qui doivent être approuvés lors de la prochaine assemblée générale. Si un membre reprend un mandat d'un poste vacant dans le comité ce dernier occupera ce poste jusqu'à la fin du mandat.

Art. 14. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale.

Le comité est renouvelé tous les deux ans, à tour de rôle.

Lors de l'assemblée générale du 03/01/98 les dates suivantes pour les prochaines élections ont été retenues:

Assemblée générale de l'année 2001: Election du Président, du Trésorier et de 3 assesseurs*;

Assemblée générale de l'année 2000: Election du Vice-Président, du Secrétaire et de 2 assesseurs*.

*Les assesseurs pour les élections futures, (3 pour l'année 2001 et 2 pour l'année 2000) sont définis par l'assemblée générale du 03/01/98, par tirage au sort.

Les élections se font à la majorité des voix des membres présents.

Art. 15. Au courant de l'assemblée générale ou, les cas échéant, au courant de la première réunion de comité qui suit l'assemblée générale, les membres du comité distribuent les charges, ainsi que les fonctions définies dans l'article 18, entre-eux.

Art. 16. Chacun des membres du comité a le droit de démissionner, il devra aviser, par écrit, le Président ou le Secrétaire. Un membre du comité, absent pendant 3 réunions de comité consécutives, peut être exclu du comité.

Art. 17. L'assemblée générale désigne au moins deux réviseurs de caisse qui sont chargés de contrôler la tenue de la comptabilité une fois par an et de rendre compte à l'assemblée générale.

Art. 18. Le Président préside et dirige les travaux du comité et des assemblées générales. Il signe conjointement avec le secrétaire tous les documents et toute correspondance engageant la responsabilité de l'association. En cas d'absence il est remplacé par le Vice-Président.

Le Vice-Président aide le Président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Le Secrétaire est chargé de toutes les écritures de la société et de la rédaction des rapports sur les assemblées.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de la société. Il est chargé du recouvrement des cotisations, de la tenue de la comptabilité et du règlement des dettes.

En dehors des charges effectuées par les membres du comité ci-avant d'autres fonctions sont prises en charges par les membres du comité:

Fonction: Directeur des programmes;

Fonction: Relation publiques et animations externes;

Fonction: Publicité et relations commerciales;

Fonction: Gestion du stock «petit matériel» (cassettes, mini-disc etc) et gadgets publicitaires;

Fonction: Journal «Micropoli»

Les fonctions ci-après peuvent être assurées par des membres de l'association qui ne font pas parti du comité.

Fonction: Technicien;

Fonction: Buvette;

Fonction: Nettoyage des locaux et alentours.

Art. 19. Le Président peut à tout moment exiger au trésorier un rapport de caisse.

Art. 20. Toutes les décisions du comité sont prises à la majorité des voix. La voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix.

Art. 21. Le comité siège valablement si la moitié plus un membre du comité sont présents.

Art. 22. Les recettes du club se composent:

- des cotisations des membres,
- du bénéfice net des manifestations, organisations et animations,
- des subsides accordés,
- des dons et legs,
- des recettes publicitaires.

Art. 23. En cas de dissolution l'avoir de l'association sera remis au bureau de bienfaisance de la commune de Reckange-sur-Mess.

Art. 24. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont tranchés par le comité ou, le cas échéant, les statuts de la loi du 21 avril 1928 sont déterminants.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05580/000/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

**A. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALEXANDRE DIFFUSION, S.à r.l.).**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 50.492.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour A. DIFFUSION, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(05583/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

**A. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALEXANDRE DIFFUSION, S.à r.l.).**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 50.492.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour A. DIFFUSION, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(05584/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

WORLD FASHION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.931.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 31 décembre 1998 que:

Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 21-25, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05571/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

**1000 COMMUNICATION MILL EVEN PR & COMMUNICATION CONSULTANT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7329 Heisdorf.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05581/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

3S STREAMLINED SOLUTIONS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.485.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05582/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 18.249.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 mars 1997.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(05593/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 18.249.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 mars 1996.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(05594/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ABITARE IL TEMPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

R. Thill.

(05585/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

AD, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.833.

Les comptes de la Société au 30 septembre 1998 enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 17, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

F. Costinha

T. Weiland

(05586/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

AD, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.833.

Extract from the minutes of the annual general meeting of shareholders held on January 13, 1999

Resolution 5

The Annual General Meeting unanimously resolved to re-elect the Directors for a new term of 3 years to end at the Annual General Meeting in 2002.

Resolution 6

The General Meeting unanimously resolved to re-elect Deloitte & Touche, Luxembourg as Auditor for a new period of one year to end at the next Annual General Meeting in 2000.

Certified copy,
R. Moreschi
Secretary General

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05586/514/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALJOH S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 54.662.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 31 décembre 1998

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst den Verwaltungsrat zu ermächtigen, das Gesellschaftskapital zum 1. Januar 1999 von 1.600.000,- DEM auf EURO umzustellen.

Diese Vollmacht erlischt zum 31. Dezember 2001.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst den Verwaltungsrat zum 1. Januar 1999 zu ermächtigen, die Nennwertreferenz der Aktien aufzuheben.

Diese Vollmacht erlischt zum 31. Dezember 2001.

Pour extrait conforme
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. EURO 1, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05597/012/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALJOH S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 54.662.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenue à Luxembourg,
le 1^{er} janvier 1999*

Erster Beschluss

Aufgrund des Beschlusses der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Dezember 1998 beschliesst der Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital der ALJOH HOLDING S.A. zum 1. Januar 1999 von 1.600.000,- DEM auf EURO umzustellen.

Zweiter Beschluss

Desweiteren beschliesst der Verwaltungsrat den Nennwert der Aktien zum 1. Januar aufzuheben.

Pour extrait conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. EURO 1, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05598/012/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.052.

Société constituée le 25 avril 1997 par Maître Reginald Neuman.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 1998 que:

- la démission de Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Patricia Thill, administrateurs sortants, auxquelles elle donne décharge;
- comme nouveaux administrateurs sont nommés, et leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée à tenir en 2004:

Monsieur Rami Shakkour Abu-Ghazalah, homme d'affaires, rue Alhoj Jeddah, Arabie Saoudite;

Monsieur Ihsan Shakkour Abu-Ghazalah, homme d'affaires, rue Alhoj Jeddah, Arabie Saoudite;

Madame Ferial Soubhi Fouad Al Mhtadi, sans profession, rue Alhoj Jeddah, Arabie Saoudite.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 518, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05588/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

AKILA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.632.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

(05592/260/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

AGIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 1, rue Henri Dunant.

R. C. Luxembourg B 56.481.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05589/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

AGRO PROCESS S.A. HOLDING.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.177.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société AGRO PROCESS S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(05590/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

AGRO PROCESS S.A. HOLDING.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.177.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 179 du 2 juillet 1986.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 janvier 1999 à Luxembourg que:
Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour un terme de six ans:

- Monsieur Georg Wiederkehr, demeurant à CH-Zurich, président et administrateur-délégué;
- Monsieur Alfred Wiederkehr, demeurant à CH-Zurich, administrateur;
- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

Pour la société AGRO PROCESS S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05591/687/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALGEST REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 31.259.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société anonyme
ALGEST REASSURANCE S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 juin 1998*

L'Assemblée reconduit les mandats des administrateurs pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat de DEBELUX AUDIT S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 délibérant sur les comptes annuels de 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisitions

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05595/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

ALLIED INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.612.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 septembre 1987, acte publié au Mémorial C numéro 380 du 28 décembre 1987, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange en date du 18 octobre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 43 du 27 janvier 1995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIED INVESTORS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(05599/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FRIEDERICH HYDROTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3801 Schiffflange.
R. C. Luxembourg B 37.598.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05700/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FRONSAC INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 35.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 20, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FRONSAC INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

(05701/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GALENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 35.775.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 220 du 22 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALENA FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(05702/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAUCK RETURN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.683.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAUCK RETURN

M. Meyer

L. Rafalski

(05720/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAUCK RETURN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 57.683.

Protokoll über die Ordentliche Generalversammlung der HAUCK RETURN, SICAV am 19. Dezember 1998

Ort: Luxemburg, 6, boulevard Joseph II

Beginn: 11.00 Uhr

Vorsitzender: Lothar Meyer

Protokollführer: Romain Bellwald

Stimmzähler: Matthias Meyer

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über den Jahresabschluß per 30. September 1998.
2. Genehmigung der Bilanz per 30. September 1998.
3. Beschlußfassung über die Verwendung des Gewinns per 30. September 1998.
4. Entlastung des Verwaltungsrates.

5. Verschiedenes:

- * Entlastung des Abschlußprüfers für die Ausübung seines Mandates im abgeschlossenen Geschäftsjahr.
- * Bestellung des Abschlußprüfers für das Geschäftsjahr 1998/1999.
- * Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 1998/1999.
- * Empfehlung, die Fondswährung zum 30. September 1999 auf Euro umzustellen.

Herr Rafalski, Vorsitzender des Verwaltungsrates der HAUCK RETURN, SICAV heißt die anwesenden Anteilnehmer willkommen. Im Einvernehmen mit den anwesenden Anteilnehmern wird Herr Bellwald zum Protokollführer, Herr Meyer zum Stimmzähler ernannt.

Herr Rafalski stellt fest, daß die Einladung satzungsgemäß erfolgt ist und bittet Herrn Meyer um Feststellung der stimmberechtigten Anleger. Die Vertretung der Aktionäre ist der beigefügten Anwesenheitsliste zu entnehmen (Anhang 1).

Herr Rafalski stellt fest, daß die Generalversammlung beschlußfähig ist, und geht zur Tagesordnung über.

Erster Beschluß

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang 2) und des Abschlußprüfers (Anhang 3) zu billigen.

Zweiter Beschluß

Die Gesellschafterversammlung billigt die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Abschlußprüfer geprüfte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr per 30. September 1998.

Dritter Beschluß

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Jahresergebnis per 30. September 1998 zu thesaurieren.

Vierter Beschluß

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Verwaltungsrat für die Ausführung seines Mandates im abgeschlossenen Geschäftsjahr zu entlasten.

Fünfter Beschluß

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Abschlußprüfer für die Ausübung seines Mandates im abgeschlossenen Geschäftsjahr zu entlasten.

Sechster Beschluß

Die Gesellschafterversammlung bestellt BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. zum Abschlußprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 1998/1999.

Siebter Beschluß

Die Gesellschafterversammlung beschließt folgende Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 1998/1999 zu bestellen:

Lothar Rafalski, Directeur HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

Matthias Meyer, Directeur HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

Thomas B. Wedewer, Abteilungsdirektor, HAUCK & AUFHÄUSER PRIVATBANKIERS KGaA, Frankfurt.

Empfehlung

Die Gesellschafterversammlung empfiehlt, die Fondswährung zum 30. September 1999 in Euro umzuwandeln und die Satzung der Gesellschaft demzufolge anzupassen.

Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 11.30 Uhr.

Luxemburg, den 19. Dezember 1998.

L. Rafalski

R. Bellwald

M. Meyer

Vorsitzender

Protokollführer

Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05721/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 1999

La démission de Monsieur Sergio Campari de son poste d'administrateur est acceptée. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette est nommée administrateur en son remplacement.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour extrait sincère et conforme
GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05705/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GALERIE KOH-I-NOOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8078 Bertrange.

R. C. Luxembourg B 29.040.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

R. Thill.

(05703/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GALERIE SUNNEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 16, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05704/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GEF GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.

R. C. Luxembourg B 61.362.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998, vol. 311, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, Sà r.l.

Signature

(05706/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GENTRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.761.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05707/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

**CERIX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. GOODS AND SERVICES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOODS AND SERVICES S.A. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 245, avenue Gaston Diderich;

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder de Mersch, le 22 avril 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 19970.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Pierre Lefèvre, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en CERIX LUXEMBOURG S.A.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3) Transfert du siège social de la société de L-1420 Luxembourg, 245, avenue Gaston Diderich à L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CERIX LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CERIX LUXEMBOURG S.A.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1420 Luxembourg. 245. avenue Gaston Diderich à L-261 1 Luxembourg. 3, route de Thionville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000.-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Gierenz. J. Hammerel. J.-P. Lefèvre. C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 839, fol. 46, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 janvier 1999.

C. Doerner.

(05710/209/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GEORGES BACKES IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05708/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GEORGES BOISSENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.470.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

R. Thill.

(05709/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERCABLE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 26.445.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(05738/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GRAND-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05711/574/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GRAVETYE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 63.759.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 448 du 19 juin 1998.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 22 janvier 1999 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. le conseil d'administration accepte la démission de M. Luc Pletschette comme administrateur;
 2. le conseil d'administration coopte M. Gabor Laczko, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano comme nouvel administrateur;
 3. ces décisions restent à être ratifiées par la prochaine assemblée générale.
- Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour la société
GRAVETYE HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05712/687/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

GRUMHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 9.568.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Signature.

(05713/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8087 Bertrange, 13, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 31.286.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05714/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

IDO-GRUNDSTÜCKSVRWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.196.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 1999.

I.- Que par acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, à la date du 30 juin 1977, publié au Mémorial C numéro 229 du 13 octobre 1977, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de IDO-GRUNDSTÜCKSVRWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., avec siège social à 1631 Luxembourg, R.C. Luxembourg B numéro 15.196, avec un capital social de soixante-cinq mille DM, représenté par mille actions de soixante-cinq DM chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 1999.

J. Seckler.

(05730/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAMAM CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3481 Dudelange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

R. Thill.

(05715/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAMPELMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

R. Thill.

(05716/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.838.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(05719/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.838.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(05717/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.838.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(05718/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

H.B.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 29.648.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05722/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HCC, HIGH CARE CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 7, am Stach.
R. C. Luxembourg B 33.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05723/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HOLMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 47.221.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Signature.

(05725/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HOME SAINT LOUIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 janvier 1999.

(05726/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

HOSPITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 31.001.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05727/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERFIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.682.

La société a été transformée de société civile particulière en société anonyme suivant acte reçu par M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C n° 497 du 31 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C n° 430 du 16 septembre 1993 et suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1996, publié au Mémorial C n° 106 du 5 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERFIDUCIAIRE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(05739/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

I.D. RENTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 59.570.

La FIDUCIAIRE B.I.C.L., S.à r.l. dénonce le siège social de la S.à r.l. I.D. RENTING, par acte enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 2, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05728/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

IDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 29.649.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05729/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(05731/687/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(05733/687/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

I.N.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour I.N.M., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(05734/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

I.N.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour I.N.M., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(05735/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

IMPRIMERIE FR. FABER, S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société IMPRIMERIE FR. FABER S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(05732/687/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(05736/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.916.

L'assemblée générale statutaire du 30 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart, en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05737/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

KOMED HOME CARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den vierzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft KOMED HOME CARE S.A. mit Sitz in L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den handelnden Notar am 17. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C von 1997, Seite 11336.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Roland Gierenz, Privatbeamter, wohnhaft in Huldigen.

Derselbe ernannt zum Schriftführer Dame Josiane Hammerel, Privatbeamtin, wohnhaft in Bettemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Dame Monique Maller, wohnhaft in Grevenmacher.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

1. - Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,-), welche das gesamte Stammkapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren, sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

II. - Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

2) Umänderung des ersten Absatzes des Artikels zwei der Statuten.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grandrue zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der erste Absatz des Artikels zwei (2) der Statuten folgenden Wortlaut: «**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf fünfzehntausend Franken (15.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Gierenz, J. Hammerel, M. Maller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1999, vol. 839, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 janvier 1999.

C. Doerner.

(05755/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

KOMED HOME CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

C. Doerner.

(05756/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERPUBLICITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 6.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 10 juillet 1998

Nominations statutaires

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé, I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(05747/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERPUBLICITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 6.619.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 octobre 1998

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer le siège social de la société au 691, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05748/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERNATIONAL TREMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 32.342.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL TREMAR HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05742/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERNATIONAL TREMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 32.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 20, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL TREMAR HOLDING S.A.
Signature

(05743/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.839.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société
INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(05740/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.839.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 319 du 3 décembre 1988;

Modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 108 du 2 mars 1996.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., qui s'est tenue en date du 12 juin 1998, les décisions suivantes ont été prises:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée nomme comme administrateurs:

- M. Claude Faber, demeurant à L-Mamer, nommé également président et administrateur-délégué;
 - M. Jean Faber, demeurant à L-Bereldange;
 - M. Norbert Coster, demeurant à L-Senningerberg
- et comme commissaire aux comptes:
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville.

Les mandats prennent fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour la société
INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05741/687/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.709.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(05744/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.709.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(05745/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.709.

L'assemblée générale statutaire du 22 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour INTERPARTICIPATIONS

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05746/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LA PERLE DE L'ATLANTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 36.165.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998, vol. 311, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(05759/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

PIERRE KREMER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.793.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05757/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

IRONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.654.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour IRONE S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(05751/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INVECOLUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.005.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour INVECOLUX A.G., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(05749/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

INVECOLUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.005.

L'assemblée générale statutaire du 23 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour INVECOLUX A.G.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 513, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05750/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

JOYBRINGER MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

R. Thill.

(05752/786/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LA DUCHESSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 34.372.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05758/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LACORDAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 10.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1999

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 - MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 - FIDES (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- en remplacement de Messieurs Guy Baumann, Guy Kettmann et Jean Bodoni, démissionnaires.

Est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
en remplacement de Madame Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Le siège social est transféré au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour LACORDAIRE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05760/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LE DOMICILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.324.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05761/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LE NOUVEAU RIQUEWIHR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 500.000,- LUF, représenté par 500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Christian Paritzky, cent vingt parts sociales	120
SOGEREL S.A., trois cent quatre-vingts parts sociales	380
Total: cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

LE NOUVEAU RIQUEWIHR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 20, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05762/514/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LETHIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert Ier.
R. C. Luxembourg B 48.720.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05763/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MERCANTILE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 19.445.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juin 1982, acte publié au Mémorial C numéro 205 du 27 août 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 décembre 1987, acte publié au Mémorial C numéro 69 du 18 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 209 du 12 mai 1995.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MERCANTILE VENTURE S.A.*
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(05792/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MERCANTILE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 19.445.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juin 1982, acte publié au Mémorial C numéro 205 du 27 août 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 décembre 1987, acte publié au Mémorial C numéro 69 du 18 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 209 du 12 mai 1995.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MERCANTILE VENTURE S.A.*
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(05793/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MILAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.527.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour *MILAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(05796/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MILAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.527.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 janvier 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Philippe de Nouel, Axa Investment Managers, Paris
- Biagio Matranga, American Express Bank Ltd., Milan
- Giorgio Ricchebuono, Banca Popolare Commercio e Industria, Milan
- Maurizio Scarica, Banca Popolare Commercio e Industria, Milan
- Otto Thoresen, Scottish Equitable Investment Management Ltd., Edinburgh
- Germano Volpi, Banca Popolare Commercio e Industria, Milan.

Pour *MILAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05797/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.958.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 décembre 1998
à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Messieurs Jean Herlicq, François Winandy et Paul Laplume, de leur poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Eric Berg, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, 57, rue du Verger;
- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach.
- Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de Sociétés, demeurant à Itzig, Plateau St. Hubert., 92, rue de l'Horizon, qui termineront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Rodolphe Gerbes de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

- Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange, 5, rue de la Biff, qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05799/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

M.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

R. Thill.

(05798/786/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LUXEMBOURG RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 37.044.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 janvier 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Angel Barrachina, Administrateur-Délégué, Madrid
- Monsieur Jesus de Ramon-Laca, Madrid
- Monsieur Fabrice Leonard, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05770/723/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LINEHEART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
R. C. Luxembourg B 36.851.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05764/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LOGIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 46, rue Nic Martha.
R. C. Luxembourg B 55.321.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

P. Kelsen
Gérant

(05765/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LUXED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 45.892.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 59 du 11 février 1994; modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 438 du 11 août 1997.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par vote circulaire en date du 1^{er} janvier 1999 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} janvier 1999 à l'adresse suivante: 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour la société LUXED S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05769/687/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LUXEMBURGER LOGISTIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, Container Terminal.
R. C. Luxembourg B 58.404.

Le soussigné Jakob Guth, habitant à A-6351 Scheffau 213, gérant de la société LUXEMBURGER LOGISTIK UND TRANSPORT, S.à r.l. avec siège à Bettembourg, associé unique de ladite société, déclare par la présente, nommer Monsieur Hindelang Rudolf, habitant à Ansbach, Am Fürstenweg 1, comme gérant technique à partir du 20 janvier 1999 pour une durée indéterminée de la société LUXEMBURGER LOGISTIK, S.à r.l., avec signature seule et individuelle.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

J. Guth.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05771/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LUXPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 mai 1998

*Nominations statutaires**Conseil d'Administration:*

- Monsieur Marcel Hetto, administrateur-délégué
- Monsieur Jens Christiansen, administrateur
- Monsieur Jurgen Kocks, administrateur
- Monsieur Erny Simon, administrateur
- Monsieur Michael Leinhos, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(05773/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

LUX-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05772/574/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MAISON DU LIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 24.675.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05775/574/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MALVESTIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 54.159.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Signature.

(05776/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MANGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfert.

R. C. Luxembourg B 43.028.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05778/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MANNELLI REMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 42.593.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour MANNELLI REMO S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(05780/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MELLUG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 56.588.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour la société MELLUG S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(05790/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 56.810.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 34 du 28 janvier 1997.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue le 30 novembre 1998 à Luxembourg, que suite à la démission de Monsieur Sergio Del Sordo avec effet au 27 novembre 1998, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière pour l'exercice du mandat de Monsieur Sergio Del Sordo sera demandée à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
- Madame Patrizia Stracquadaino Marguerat, employée privée, demeurant à CH-Lausanne, est cooptée comme troisième administrateur de la société;
- Le mandat de Madame Patrizia Stracquadaino Marguerat restera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

Pour la société MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05777/687/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MIDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.999.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 mai 1997.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(05794/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MIDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.999.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 3, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 22 mai 1998.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(05795/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

MANGEN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort.

R. C. Luxembourg B 17.368.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05779/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.